

Enquête — Pesticides

Pesticides interdits : « Le gouvernement offre un consentement à l’empoisonnement alimentaire de la population »



Par Rozenn Le Saint

15 juillet 2026 à 07h30

Mis à jour le 15 juillet 2026 à 09h57

Durée de lecture : 9 minutes

Des aliments contaminés au-delà des seuils par des pesticides interdits en Europe, dont du riz Lustucru et des épices Ducros, sont toujours dans les rayons. En cause, l’inaction de l’État et le poids des industries.

Du thé vert, des épices et du riz qui contiennent des pesticides interdits en Europe sont toujours vendus dans les supermarchés français plus d'un mois après l'alerte lancée par l'ONG Foodwatch. Le 19 mai, elle a rendu publics les résultats accablants des analyses commandées à un laboratoire accrédité indépendant : sur les 15 produits vendus dans l'Hexagone testés, 12 affichent des traces de pesticides proscrits, dont 2 au-delà des limites maximales de résidus prévues pour préserver la santé des consommateurs, établies en fonction des dangers des produits.

Ces deux-là, les épices de paprika doux Ducros et le riz thaï Lustucru Taureau ailé, devraient être rappelés, d'après Foodwatch, mais cela n'a pas été fait, selon les informations de *Reporterre*.

Un système qui repose sur l'autocontrôle des industriels

Le système de vigilance de l'alimentation repose toujours sur l'autocontrôle, malgré les scandales alimentaires à répétition qui ont systématiquement montré des retards à l'allumage des rappels de produits, comme ceux des pizzas Buitoni et des œufs Kinder ou plus récemment encore, du lait infantile artificiel : aux marques de réaliser des analyses et de demander des rappels de produits le cas échéant.

Le ministère de l'Agriculture référent pour ces rappels n'a pas répondu à nos questions. Quant à Ducros, la marque se justifie ainsi : « *Nos propres analyses, réalisées avant la mise sur le marché des produits, ont confirmé leur conformité et leur sécurité.* »

Compte tenu d'un vide juridique et de l'absence de recommandations au niveau européen, Ducros se base en effet sur un coefficient plus permissif de concentration

des pesticides dans les épices, établi par l'European Spices Association. Or, il s'agit du lobby des producteurs d'épices à l'échelle du continent.

Il faut que l'État se ressaisisse et arrête de privatiser la santé des consommateurs »

Le laboratoire indépendant accrédité mandaté par Foodwatch, lui, se fonde sur la législation hollandaise, avec un coefficient plus précautionneux, et donc moins avantageux pour les industriels.

« *C'est encore un exemple des limites de l'autocontrôle et encore plus si les marques fixent elles-mêmes les règles à respecter. Il faut que l'État se ressaisisse et arrête de privatiser la santé des consommateurs* », en appelle Camille Dorioz, directeur des campagnes à Foodwatch.

Lustucru met en avant que les résultats qu'elle a trouvés « *attestent de l'absence de pesticide* » sur le lot de riz thaï Taureau ailé pointé par l'ONG. Néanmoins, les deux géants de l'agroalimentaire ont refusé de nous transmettre leurs propres analyses qui en témoigneraient, et qu'ils auraient transmis aux autorités.

Aucune trace non plus d'un quelconque rappel des 12 autres produits contenant des pesticides interdits selon les analyses de Foodwatch, même si en deçà de ces limites maximales de résidus. Légalement, elles sont dans les clous, comme se justifient auprès de *Reporterre* les marques concernées, Albert Menes, du groupe Casino (Leader Price et Monoprix), Carrefour, Intermarché, Lipton et Twinings.

« Même quand un pesticide est interdit d'usage, il ne l'est pas obligatoirement dans l'alimentation »

Ces marques peuvent effectivement importer en Europe des produits prohibés sur le continent et pourtant arrosés de pesticides, à condition qu'ils soient cultivés ailleurs dans le monde. *« Les textes actuels disent que même quand un pesticide est interdit d'usage, il ne l'est pas obligatoirement dans l'alimentation, sauf dans quelques cas. Les géants de l'agroalimentaire peuvent se réfugier derrière ces largesses scandaleuses »*, reproche Camille Dorioz. Résultat : les consommateurs se retrouvent avec des pesticides dans leur assiette.

Ces dernières années, les pouvoirs publics ont failli à plusieurs reprises : ils n'ont toujours pas légiféré pour interdire l'importation de produits contenant des pesticides prohibés dans l'Union européenne. Le Sénat a cependant intégré une mesure pour bannir ces importations dans la loi d'urgence agricole. Son avenir dépend des discussions parlementaires qui se tiendront le 16 juillet en commission mixte paritaire.

« Le débat actuel sur la loi Duplomb repose sur l'argument de ce sénateur de dire que les agriculteurs européens vivent une concurrence déloyale puisque d'autres pays utilisent des pesticides interdits en Europe et sa solution, c'est de les réautoriser. Il en existe une autre : interdire l'importation de produits contenant des pesticides prohibés. C'est faisable, il suffit d'une volonté des politiques français », abonde Camille Dorioz.

Tarir le problème à la source

Une autre solution est de tenter de tarir le problème à la source. La Commission européenne s'était engagée en octobre 2020 à mettre fin à l'exportation de pesticides proscrits dans l'Union européenne dans le cadre du Pacte vert... détricoté depuis.

Une partie de ces pesticides interdits d'usage sur les champs du Vieux Continent sont fabriqués sur le sol européen. Et même français, comme le prouvent les *« inspections citoyennes »* de faucheurs et faucheuses volontaires : la dernière date du 29 juin dans une usine BASF basé à Genay, au nord de Lyon, et a permis de lever le voile sur la fabrication de proscrits en Europe.

Le volume de ces produits voués à l'exportation a même augmenté de 50 % entre 2022 et 2024, selon une enquête de l'ONG Public Eye publiée en septembre 2025.

La Commission européenne indique simplement à *Reporterre* qu'elle *« continue d'étudier la nécessité de mesures supplémentaires sur cette question et examine toutes les options possibles »*. *« Le marché européen est si important que si une réglementation interdisait d'exporter des produits contaminés par des pesticides interdits sur le continent, ce serait transformatif au niveau mondial. Les acteurs, soucieux de ne pas perdre ce marché, proposeraient des alternatives et ces pesticides prohibés en Europe seraient moins utilisés »*, assure Camille Dorioz.

« Le gouvernement offre un consentement à l'empoisonnement alimentaire de la population »

De quoi limiter « *un double standard inacceptable d'un point de vue moral avec une surexposition de populations dans certaines parties du monde* », dit Laurent Gaberell, responsable agriculture et alimentation chez Public Eye. L'association Générations futures dénonce quant à elle un « colonialisme chimique ».

Si l'Europe n'agit pas sur cet aspect, la France tarde aussi à le faire. « *Le gouvernement offre un consentement à l'empoisonnement alimentaire de la population, il ne se préoccupe pas de la santé environnementale* », s'offusque Delphine Batho, ancienne ministre de l'Écologie, aujourd'hui députée Génération écologie des Deux-Sèvres.

Elle a défendu un amendement dans la loi Duplomb adopté à l'été 2025 pour mettre fin à une faille juridique trouvée par les géants de l'agrochimie dans l'optique de continuer de produire des « substances actives » de pesticides proscrits en Europe.

Le 13 janvier, elle a posé une question au gouvernement pour l'interroger sur les mesures prises qui permettraient de mettre définitivement fin à la fabrication en France de pesticides interdits dans l'Union européenne — interdiction censée être effective au 1^{er} janvier 2026, depuis le changement législatif apporté —, sans réponse de sa part. Delphine Batho déplore « *un long feuilleton de pressions mises par les producteurs de pesticides et d'entourloupes pour défendre leurs intérêts* ».

Lobbies à la manœuvre

« *Les géants de l'agrochimie ont les moyens de jouer avec les mots, la loi, et l'État est complice. Ils s'immiscent dans la moindre virgule pour trouver un trou dans la raquette et continuer de produire leurs pesticides dangereux* », dénonce Jean-Luc Juthier, représentant de la Confédération paysanne.

Les tentatives d'interférer dans la fabrique de la loi des géants de l'agrochimie pour continuer de produire des substances s'observent dans le registre de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), que *Reporterre* a épluché.

Bayer, qui a racheté Monsanto, a par exemple interféré en 2025 en plein débat sur la loi Duplomb — visant notamment à réautoriser l'acétamipride —, auprès de parlementaires, de membres du gouvernement et de cabinets ministériels, en l'occurrence ceux du Premier ministre et de l'Agriculture. Le but de son action d'influence ? Le « *maintien d'un usage encadré de certains produits de traitement agricole* » a-t-il déclaré auprès de la HATVP.

Pour sa défense, le mastodonte allemand signale à *Reporterre* que « *dans un esprit d'ouverture et de responsabilité, le groupe fait le choix de dialoguer avec l'ensemble des parties prenantes [...] pour partager les informations utiles sur ses produits* ». Ses concurrents Syngenta et BASF ont aussi enregistré des initiatives du même acabit.

Lire aussi : « C'est du cynisme à l'état pur » : Bayer vend des produits cancérogènes... et des médicaments anticancéreux

Syngenta indique simplement agir « *en permanence dans le strict respect des lois et réglementations en vigueur dans chaque pays où le groupe opère* ». BASF n'a pas répondu à *Reporterre*. François Veillerette, porte-parole de Générations futures, pointe « *une lutte acharnée de l'industrie agrochimique à travailler dans son intérêt, c'est-à-dire pouvoir continuer de vendre ses produits, même dangereux* ».

Les relais sont visiblement assurés pour que l'État se permette de ne pas prendre les choses en main. Alors en attendant, comment les Français peuvent se préserver

au mieux de l'exposition à des pesticides
prohibés en Europe tout de même présents
dans l'alimentation ?

*« Dans le bio, il n'y a pas de pesticide, donc
pas de produit proscrit en Europe, mais
c'est cher. Cela peut être une solution pour
les épices, que l'on consomme en petite*

*quantité. Pour le reste, mieux vaut essayer
d'acheter des aliments européens dans la
mesure du possible, comme du riz italien
plutôt qu'en provenance d'Asie »,*
recommande Camille Dorioz, de Foodwatch.
Bien conscient que seul le courage politique
permettrait de mieux protéger la population
et la planète.

Après cet article

Reportage — Pesticides

**BASF encore pris la main dans le sac : deux pesticides interdits découverts
dans une usine française**

Pesticides Santé